

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 7 octobre 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25 000 Besançon sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59

La séance est ouverte à 18h38 et levée à 21h53.

Étaient présents :

Audeux : Mme Française GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI (à compter de la question n°9), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°9), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question 8), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°16), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Française PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC-ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagne : M. Michel GABRIEL (suppléant) Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD (jusqu'à la question n°15 incluse) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante) Noiron : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-Léz-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Kevin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question 7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question 2), Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalèze : M. René BLAISON Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°16) Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saône : M. Benoît VUILLEMIN (à compter de la question 7) Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Française PRESSE

Procurations de vote :

M. Kevin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question 7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Ludovic FAGAUT, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), Mme Sylvie WANLIN à Mme Carine MICHEL, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Romain VIENET à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Hélène ASTRIC-ANSART, M. Benoît VUILLEMIN à M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°7), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Loïc ALLAIN

Délibération n°2021/005794

Rapport n°18 - Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation- Soutien aux projets des sociétés MED INN PHARMA et ALPHA

Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation- Soutien aux projets des sociétés MED INN PHARMA et ALPHA

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire

Financement au titre de l'enveloppe Fonds Régional pour l'Innovation (Investissement) gérée par BPI France

Résumé : dans le cadre de la convention signée avec BPI France, le Fonds Régional pour l'Innovation permet de financer les projets de Recherche-Développement individuels ou collaboratifs portés par les entreprises et/ou les laboratoires de recherche.
A ce titre, les financements des 2 projets portés par les sociétés MED INN PHARMA et ALPHA ont déjà été affectés dans le cadre du FRI. Chaque projet porté par les 2 startups fait l'objet d'une affectation individuelle de crédits, à hauteur de 30 000 € sous forme de subvention.

I. Présentation du projet de la société MED INN PHARMA

A / Présentation de MED INN PHARMA

La startup dont le président est Sylvain Perruche est basée sur Besançon. Créée en mars 2017, la société se développe sur le marché des biopharmaceutiques et 7 personnes sont impliquées dans son développement.

Son cœur de métier est la recherche, le développement, et la production de médicaments innovants dans le traitement de pathologies dont la réponse inflammatoire est dérégulée, comme les maladies dégénératives, les maladies inflammatoires chroniques ou le cancer.

La société est issue des recherches académiques de l'EFS et l'Université de Franche-Comté.

Le premier médicament conçu par la société est SUPERMAPO qui cible la maladie de Crohn et la sclérose en plaques.

Actuellement, la société est dans une phase d'une seconde levée de fonds pour accélérer son développement.

Elle se développe au cœur de Temis Santé et est suivie par l'accélérateur local de startups : Propulseur, programme piloté par le pôle des microtechniques.

B / Les objectifs du projet

Aujourd'hui la société souhaite focaliser ses recherches sur la sclérodémie systémique, dite ScS, qui est une maladie rare du tissu conjonctif. Le coût de traitement annuel par patient en Europe est estimé à 20 000 €. En injectant une seule dose de Supermapo Resolvic dédiée au traitement de la ScS, la société a pour objectif de soigner les patients sur du très court terme.

Dans ce sens, la société va développer un lot de Supermapo Resolvic pour l'administrer chez l'animal et démontrer l'absence de toxicité. En parallèle le volet réglementaire sera engagé ainsi que la préparation du dossier d'essais cliniques.

A ce jour, la société vient d'obtenir la validation par l'autorité de santé ANSM sur l'ensemble des données.

C / Modalités

Montant global du projet : 251 000 €

Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté finance une partie du programme portée par la société MED INN PHARMA à hauteur de 145 000 € en subvention.

Le montant de l'aide de Grand Besançon Métropole proposé à MED INN PHARMA est de 30 000 € en subvention.

II. Présentation du projet de ALPHA

A/ Présentation de la société ALPHA

La société ALPHA s'est créée en juin 2019. Elle est basée sur Besançon et se développe dans le domaine des dispositifs médicaux.

Elle est dirigée par Monsieur Delforge qui compte 4 salariés à ce jour. L'actionnaire principal de la société est un industriel chinois qui assurera également le rôle de distributeur sur le marché international. Monsieur Delforge est un acteur bisontin, qui a déjà dirigé des entreprises dans le domaine du dispositif médical et qui est également expert dans la certification de ce type de dispositifs.

L'année 2021 a été marquée par la recherche de locaux et l'installation d'une salle blanche pour accueillir 20 postes de travail.

B / Les objectifs du projet

Le projet de recherche cible le marché de la neurologie et en particulier le traitement de l'épilepsie. La société propose de développer une nouvelle technologie et de la valider par sa certification en tant que dispositif médical.

C / Modalités

Montant global du projet : 170 000 €

Durée du projet : 21 mois

La Région finance une partie du programme portée par la société à hauteur de 70 000 € en subvention.

Le montant de l'aide de Grand Besançon Métropole proposé à ALPHA est de 30 000 € en subvention. Cette subvention sera versée par la BPI directement, qui décaissera à partir des crédits GBM en leur possession, au moyen d'une convention spécifique entre la BPI et le bénéficiaire.

En parallèle, la BPI accompagne la société avec un emprunt pour garantir son bon développement en termes de R&D.

Il est précisé que le versement des aides FRI n'est pas lié à un engagement à demeurer sur le territoire, cependant les projets sont issus d'entreprises installées sur le territoire (condition pour être éligible) et s'appuient fréquemment sur des collaborations locales. Sur les 10 dernières années de FRI, aucun cas de départ d'entreprise bénéficiaire du FRI à signaler.

Dans le cas présent, il s'agit d'accompagner le développement de 2 entreprises de la filière medtech / biotech, filière stratégique pour notre territoire. Le FRI participe à l'éclosion de solutions techniques nouvelles nécessaires pour alimenter notre écosystème productif, c'est un pari sur demain.

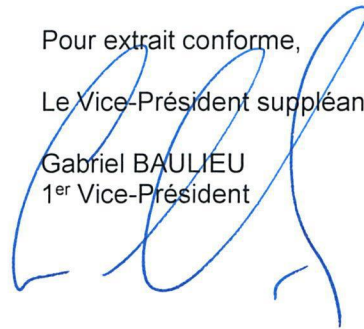
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société MED INN PHARMA ;**
- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société ALPHA ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces deux aides.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.